



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 86146

Texte de la question

M. Arnaud Richard attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les pratiques de certaines entreprises, publiques ou privées dans lesquelles l'État détient une participation importante, comme EDF, en matière de formation des jeunes sous contrat en alternance. Il apparaît que certaines de ces entreprises embauchent, soit directement, soit par l'intermédiaire de filiales par voie détachement de personnel, des jeunes pour effectuer une formation qualifiante de type licence professionnelle en alternance. Alors que ces jeunes, sont formés au sein de l'entreprise pendant un an et ont obtenu leur diplôme, ils ne sont pas recrutés au sein de l'entreprise alors même que cette dernière dispose d'emplois correspondants à leur formation. De ce fait, les jeunes se trouvent sans emploi et sont obligés de s'inscrire comme demandeurs d'emploi. Alors même que le Gouvernement entend développer les formations en alternance à l'instar de nombreux pays voisins et que ces entreprises contribuent à leur formation pour des emplois adaptés aux profils recherchés par elles, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour inciter ces entreprises publiques ou à forte participation de l'État, d'intégrer ces jeunes dans leur effectif dans la mesure des emplois disponibles.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Richard](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86146

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8673

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)